



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-04-52 modifiant le Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification au plan de zonage - agrandissement de la zone Hb 34-69**

Le feuillet 1 / 4 du plan de zonage auquel réfère l'article 2.1.1 du Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis est modifié par l'agrandissement de la zone Hb 34-69 à même une partie de la zone He 35-61, le tout tel qu'illustré au plan de zonage parcellaire joint au présent règlement à l'annexe « A ».

Adopté le 16 janvier 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 21 FÉVRIER 2006